

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2020

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LE MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ 2 (MCH2)	4
GÉNÉRALITÉS	4
TERMINOLOGIE	4
AMORTISSEMENTS	4
COMPTE DES INVESTISSEMENTS / LIMITE D'INSCRIPTION À L'ACTIF	4
PASSAGE DU MCH1 AU MCH2 (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	4
RÉSULTAT	5
CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS (RÉSULTAT GLOBAL)	5
COMPTE DE RÉSULTATS	6
<i>Aperçu du compte résultats selon les fonctions</i>	6
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	7
PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL/MUNICIPAL	8
APPROBATION DU BUDGET	8

Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

- 1) l'annualité :**
l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;
- 2) la spécialité :**
les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- 3) l'exhaustivité :**
l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;
- 4) le produit brut :**
les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;
- 5) la comparabilité :**
les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;
- 6) la permanence :**
les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- 7) la continuité :**
les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la commune.

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Généralités

Le budget 2020 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Le budget 2020 est le premier à être établi en application de ces prescriptions.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations. (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes)

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

Résultat

Commentaires :

Les montants portés dans la colonne « budget 2019 » ont été retraités pour permettre la comparabilité avec les montants du budget 2020.

Cela implique, vu les modifications de méthodes comptables apportées par MCH2, que les totalisations ne correspondent plus forcément au budget 2019 voté en date du 26 février 2019. Ceci notamment en raison de la neutralisation des effets des imputations internes.

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2020	Budget 2019
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	242 260	275 850
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	164 000	196 250
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	- 78 260	- 79 600
34	Charges financières	11 600	12 100
44	Revenus financiers	60 950	61 000
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	49 350	48 900
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-28 910	-30 700
38	Charges extraordinaires	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-
39	<i>Imputations internes</i> - Charges	-	-
49	Imputations internes - Revenus	-	-
	IMPUTATIONS INTERNES	-	-
	RÉSULTAT TOTAL	-28 910	-30 700
90	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-28 910	-30 700

Compte de résultats

Aperçu du compte résultats selon les fonctions

Compte des investissements	Budget 2020		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	55 700	49 000	49 800	49 000
Recettes/Dépenses nettes	-	6 700	-	800
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-
Recettes/Dépenses nettes	-	-	-	-
8 Économie publique	183 020	164 000	220 400	196 250
Recettes/Dépenses nettes	-	19 020	-	24 150
9 Finances et impôts	15 140	11 950	17 750	12 000
Recettes/Dépenses nettes	-	3 190	-	5 750
TOTAL	253 860	224 950	287 950	257 250
Excédent de dépenses		28 910		30 700
Excédent de recettes	-		-	

Compte des investissements

Comptes	Libellés	Budget 2020	Budget 2019
690	Report au bilan des dépenses	70 000	70 000
590	Report au bilan des recettes	42 000	42 000
	Résultat du compte des investissements	28 000	28 000-

Commentaires :

Compte des investissements Patrimoine administratif	Budget 2020		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réfection chemin de la Chenal	70 000	42 000	70 000	42 000
1				
TOTAL	70 000	42 000	70 000	42 000
Investissements nets		28 000		28 000-

Proposition du Conseil communal/municipal

Il est proposé au conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne d'approuver le budget relatif à l'exercice 2020 de la bourgeoisie de Courfaivre.

Bassecourt, le 17 janvier 2020

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :

Jean-Bernard Vallat
Maire

Raphaël Messerli
Chancelier

Mirco Bellè
Administrateur des finances

Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé le budget 2020 en date du 4 février 2020 conformément à la proposition du Conseil communal du 17 janvier 2020.

Veillez joindre l'extrait du procès-verbal de l'organe compétent au présent rapport.

Bassecourt, le 4 février 2020

Au nom de l'organe compétent pour approuver le budget :

Vincent Voyame
Président

(signature)

Raphael Messerli
Secrétaire

(signature)

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	55,700.00	49,000.00	49,800.00	49,000.00	50,476.55	49,084.35
			6,700.00		800.00		1,392.20
01	Législatif et exécutif			2,100.00		2,205.50	
012	Exécutif			2,100.00		2,205.50	
0121	Commissions communales			2,100.00		2,205.50	
0121.30000.00	Traitements			1,600.00		1,665.00	
0121.31700.00	Frais de déplacements / hébergement / repas			500.00		540.50	
02	Services généraux	55,700.00	49,000.00	47,700.00	49,000.00	48,271.05	49,084.35
022	Services généraux et autres services	44,200.00		39,200.00		38,668.95	
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	44,200.00		39,200.00		38,668.95	
0220.30100.00	Personnel administratif			25,000.00		25,000.00	
0220.30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	600.00					
0220.31000.00	Matériel et fournitures de bureau	400.00		500.00		393.75	
0220.31379.00	Autres impôts et taxes - droits d'auteurs	4,700.00					
0220.31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1,600.00		1,600.00		1,570.00	
0220.31700.00	Abonnements de transports publics	100.00					
0220.36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	32,200.00		7,500.00		7,150.00	
0220.36321.00	Communes du même canton - acte classification	3,000.00		3,000.00		3,000.00	
0220.36360.00	Organisations religieuses à but non lucratif	600.00		600.00		600.00	
0220.36369.00	Contributions et subventions	1,000.00		1,000.00		955.20	
029	Immeubles administratifs	11,500.00	49,000.00	8,500.00	49,000.00	9,602.10	49,084.35
0290	Administration	11,500.00	49,000.00	8,500.00	49,000.00	9,602.10	49,084.35
0290.31011.00	Matériel et fourn. d'exploitation pour l'entretien cour					33.95	
0290.31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)			2,000.00		3,011.25	
0290.31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA			1,500.00		1,554.90	
0290.31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux d	1,500.00					
0290.31440.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	5,000.00					
0290.33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	5,000.00		5,000.00		5,002.00	
0290.44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA		49,000.00		49,000.00		49,084.35

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

1 **ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE**

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
--------	---------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	--------------------	------------------

2 **FORMATION**

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

3 **CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES**

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

4 **SANTE**

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

5 **PREVOYANCE SOCIALE**

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
--------	---------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	--------------------	------------------

6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
--------	---------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	--------------------	------------------

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	183,020.00	164,000.00	220,400.00	196,250.00	225,540.13	197,985.20
			19,020.00		24,150.00		27,554.93
81	Agriculture	45,500.00	78,000.00	70,000.00	82,000.00	52,440.00	77,942.40
811	Administration, exécution et contrôle	45,500.00	78,000.00	70,000.00	82,000.00	52,440.00	77,942.40
8113	Administration, exécution et contrôle	45,500.00	78,000.00	70,000.00	82,000.00	52,440.00	77,942.40
8113.30309.00	Autres prestations de services			500.00		1,188.30	
8113.31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entret. courant	2,000.00					
8113.31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	6,000.00		6,000.00		6,240.00	
8113.31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage			5,000.00		9,451.20	
8113.31011.03	Matériel et fournitures d'exploitation - sel pour bétail	4,000.00					
8113.31300.00	Entretien pâturage - fauchage	6,000.00		10,000.00		14,902.00	
8113.31300.01	Entretien pâturage - barrières	2,000.00					
8113.31301.00	Frais de téléphone et internet	500.00		500.00			
8113.31309.00	Autres prestations de services	500.00					
8113.31321.00	Honoraires d'exploitation	8,000.00					
8113.31409.00	Entretien drainages	2,000.00		31,000.00		9,009.55	
8113.31409.01	Entretien fontaines et alimentation			3,000.00			
8113.31409.09	Entretien autres	5,000.00		3,000.00		2,601.45	
8113.36350.00	Restitution aux détenteurs de bétail	9,500.00		11,000.00		9,047.50	
8113.42408.01	Taxe d'encrannage		19,000.00		22,000.00		18,095.00
8113.46310.00	Subventions d'estivage		59,000.00		60,000.00		59,847.40
82	Sylviculture	137,520.00	86,000.00	150,400.00	114,250.00	173,100.13	120,042.80
820	Sylviculture	137,520.00	86,000.00	150,400.00	114,250.00	173,100.13	120,042.80
8200	Administration	137,520.00	86,000.00	150,400.00	114,250.00	173,100.13	120,042.80
8200.30990.00	Repas de fin d'année collations et apéritifs					36.30	
8200.31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entretien courant	1,000.00		400.00			
8200.31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	80,000.00		104,000.00		120,731.05	
8200.31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	14,000.00		5,600.00		8,059.15	
8200.31409.09	Entretien autres					452.50	
8200.31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	5,500.00		4,400.00		10,153.35	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8200.34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	1,600.00		2,100.00		2,714.00	
8200.36121.00	Contribution au triage			32,000.00		28,937.70	
8200.36321.00	Contribution au triage forestier	33,000.00					
8200.36321.10	Contributions à Lignum Jura	200.00		200.00		160.00	
8200.36321.20	Contributions à ForêtJura	2,000.00		1,500.00		1,382.10	
8200.36350.00	Contributions à Lignum Suisse	220.00		200.00		216.00	
8200.38926.00	Attributions aux fonds forestiers					150.16	
8200.38929.00	Attributions aux financements des pâturages					107.82	
8200.42506.01	Ventes de grumes		50,000.00		78,000.00		72,471.90
8200.42506.02	Vente de bois d'industrie		10,000.00		24,600.00		
8200.42506.03	Vente de bois de feu				4,500.00		32,851.30
8200.42506.04	Vente de copeaux				150.00		
8200.42606.00	Remboursements et participations de tiers				1,000.00		2,507.60
8200.46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)		6,000.00				
8200.46310.01	Canton (Subventions soins culturaux)		20,000.00		6,000.00		12,212.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2020	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES - IMPÔTS	15,140.00	11,950.00	17,750.00	12,000.00	8,151.75	22,803.98
			3,190.00		5,750.00	14,652.23	
96	Administration de la fortune et de la dette	15,140.00	11,950.00	17,750.00	12,000.00	8,151.75	22,803.98
961	Intérêts		150.00		200.00		257.98
9610.44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux		150.00		200.00		257.98
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier	10,000.00	11,800.00	10,000.00	11,800.00	1,120.05	22,546.00
9630	Biens immobiliers corporels du PF	10,000.00	11,800.00	10,000.00	11,800.00	1,120.05	22,546.00
9630.34304.00	Gros entretien Loge de Chambion	10,000.00		10,000.00		1,120.05	
9630.41209.01	Autres concessions - "BKW et ou Swissgrid"						10,746.00
9630.44432.00	Loyers et fermages - Chambion		11,800.00		11,800.00		11,800.00
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	5,140.00		7,750.00		7,031.70	
9690	Placements financiers du PF	100.00		50.00		88.00	
9690.31303.00	Frais bancaires	100.00		50.00		88.00	
9695.31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	5,040.00		5,500.00		4,880.15	
9695.31376.00	Taxe immobilière et autres taxes			2,200.00		2,063.55	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2020 Produits	Budget Charges	2019 Produits	Comptes Charges	2018 Produits
		253,860.00	224,950.00	287,950.00	257,250.00	284,168.43	269,873.53
	Excédent de charge		28,910.00				
	Excédent de charge				30,700.00		
	Excédent de charge						14,294.90
		253,860.00	253,860.00	287,950.00	287,950.00	284,168.43	284,168.43